
Nombre de membres

en exercice: 10

Séance du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 29 octobre 2019, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Sont présents: Brigitte ESCAPOULADE, Colette LESCOUT, Christian SERRES, Olivier VERGNE, Michel TOCABEN, Alain VERHAEGHE, Eric SELEBRAN

Votants: 9

Représentés: Jacques GEMARD par Alain VERHAEGHE, Pauline LACOSTE par Christian SERRES

Excuses: Suzanne PEYRONNENC

Absents:

Secrétaire de séance: Michel TOCABEN

Délibérations

Objet: Approbation du rapport définitif 2019 de la CLECT - DE 2019 039

Vu, l'arrêté préfectoral n° DRCP/2016/074 du 18 Octobre 2016 portant création de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne – Cère et Dordogne – Sousceyrac en Quercy (n° SIREN 200 066 371) par fusion des Communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne et de la Communauté de communes Cère et Dordogne avec rattachement de la commune de Sousceyrac en Quercy, abrogé et remplacé par l'arrêté SPG/2017/14 en date du 09 novembre 2017,

Vu, l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts,

Considérant les travaux des commissions de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne,

Considérant la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 05 Septembre 2019 qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes et de la réunion du Conseil Communautaire du 16 septembre 2019,

Mme le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption des modalités de transfert telles que définies au sein du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2019 annexé aux présentes

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport ainsi que de ses annexes, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui a été rendu le 05 septembre 2019,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Objet: Opération n°100, croix de Graule Basse, demande de subvention au titre de la sauvegarde des monuments historiques - DE 2019 040

Madame le Maire rappelle l'ouverture du programme d'investissement n°100 au budget de la commune pour la restauration de la Croix classée de Graule Basse. Elle informe le Conseil Municipal que le projet présenté initialement a été refusé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui a demandé que le tailleur de pierre travaille en collaboration avec un conservateur-restaurateur du patrimoine sur cette restauration.

Elle présente les devis des deux intervenants, pour un montant total de 9 105,00 € HT répartis comme suit :

- Lot n°1 : devis de Mme Caroline SALVAT pour la restauration du bloc de pierre du bas de la croix, le traitement et le renforcement de monument : 7 055,00 € HT,
- Lot n°2 : devis de M. Alain SERRES pour le remplacement d'une pierre : 2 050,00 € HT,

Elle présente également le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

- Subvention de l'Etat (35 %)	3 186,75 €
- Subvention de la Région (20%)	1 821,00 €
- Subvention du Département (20%)	1 821,00 €
- Autofinancement (25%)	2 276,25 €

et propose de déposer un nouveau dossier de demande de subvention au titre de la sauvegarde des monuments historiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan financement et mandate Mme le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'obtention des subventions évoquées.

Objet: Opération n°101, restauration fontaine de Fontbotte, acceptation de nouveaux devis et plan de financement actualisé - DE 2019_041

Madame le Maire rappelle le programme de restauration de la fontaine de Carlucet dite de Fontbotte et informe le Conseil Municipal que des échanges ont eu lieu entre les artisans ayant proposé un devis et les services du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

Les conseils du CAUE ont amené les artisans à réviser leurs devis, et le montant total des travaux s'élève désormais à 21 529,56 € HT répartis comme suit :

- devis de M. Jean-François SERRES pour le volet maçonnerie et enduits : 5 710,00 €,
- devis de la SARL Lo Teulat pour le volet charpente, couverture et plomberie : 15 819,56 €.

Elle propose d'accepter ces nouveaux devis et de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Le plan de financement prévisionnel :

- Cauvaldor (obtenu) :	3 500,00 €
- Région (obtenu) :	6 500,00 €
- Département du Lot (maximum 50%) :	10 764,78 €
- Auto financement :	764,78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis présentés, donne un avis favorable à ce plan de financement et mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires.

Objet: Création de l'opération n°102 : travaux presbytère 2020 - DE 2019_042

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la liste des différents travaux envisagés pour améliorer l'isolation et remettre en état le logement du presbytère et ses annexes.

Elle présente les devis reçus de la part des artisans sollicités pour un montant total HT estimé des travaux de 13 852,53 € qui se répartit comme suit :

- SARL MARSIS (VMC et chaudière)	5 331,03 €
- Charpente VINCENT (isolation des combles)	5 288,00 €
- Charpente VINCENT (réfection toiture appenti grange)	3 233,50 €

Elle propose d'ouvrir un programme pour réaliser ces travaux et d'accepter les devis présentés.
L'objectif serait de débiter ces travaux dès le premier trimestre 2020, selon les disponibilités des artisans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à leur mise en oeuvre.

Objet: Opération n°102, travaux presbytère 2020, demande de subvention à la Région - DE 2019 043

Faisant suite à l'ouverture de l'Opération n°102, travaux presbytère 2020, pour un montant de travaux s'élevant à 13 852,53 € HT,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie au titre du soutien à l'amélioration et à la rénovation de logement des communes à vocation sociale.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Département du Lot (forfait) :	5 000,00 €
Région Occitanie (25 %)	3 463,13 €
Etat, DETR (30%)	4 155,76 €
Auto financement :	1 233,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce plan de financement et mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Objet: Opération n°102, travaux presbytère 2020, demande de subvention au Département - DE 2019 044

Faisant suite à l'ouverture de l'Opération n°102, travaux presbytère 2020, pour un montant de travaux s'élevant à 13 852,53 € HT,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Département du Lot au titre du FAST.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Département du Lot (forfait) :	5 000,00 €
Région Occitanie (25 %)	3 463,13 €
Etat, DETR (30%)	4 155,76 €
Auto financement :	1 233,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce plan de financement et mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Objet: Opération n°102, travaux presbytère 2020, demande de subvention au titre de la DETR - DE 2019 045

Faisant suite à l'ouverture de l'Opération n°102, travaux presbytère 2020, pour un montant de travaux s'élevant à 13 852,53 € HT,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture du Lot au titre de la DETR.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Département du Lot (forfait) :	5 000,00 €
Région Occitanie (25 %)	3 463,13 €
Etat, DETR (30%)	4 155,76 €

Auto financement :

1 233,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce plan de financement et mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Objet: Opération n°99, aménagement salle des fêtes, demande de subvention au titre de la DETR - DE 2019 046

Dans la continuité de l'ouverture du programme n°99, aménagement salle des fêtes, Madame le Maire présente les devis des artisans pour un montant total de 42 844,86 € HT et propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Amendes de police (obtenu pour la partie PMR)	1 214,07 €
Subvention sollicitée au titre du FAST (obtenu)	5 938,00 €
Subvention sollicitée au titre du FRI (obtenu)	1 000,00 €
Subvention sollicitée au titre de la DETR	
(25% sur un montant éligible de 24 284.94 €)	6 071,24 €
Fonds libres	28 621,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande de subvention et mandate Mme le Maire pour signer tout document nécessaire à son obtention.

Autres points à l'ordre du jour

Opération Coeur de village 2ème tranche

Pour mémoire, la maîtrise d'ouvrage de cette opération a été confiée à Cauvaldor. L'appel d'offre a été réalisé et l'ouverture des plis a eu lieu récemment. Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année.

PLUi-H

La carte du zonage prévisionnel a été présentée aux communes par Cauvaldor au cours de différentes réunions d'élus et de réunions ouvertes au public. Un travail de correction est en cours pour adapter l'avant-projet du bureau d'étude aux besoins locaux concrets.

Point travaux voirie Cauvaldor

Les prochains travaux de voirie qui doivent avoir lieu sont : réfection du goudronnage à Bigues (2ème partie) et au Sol d'Andral (voie de desserte des maisons Richard De Chicourt et Verhaeghe; et l'élagage de certaines portions de voies communales à Bramefort, Graule Haute et route de la Croix.

Questions diverses

- Le remplacement d'un radiateur dans une chambre du presbytère est nécessaire pour le confort des occupants, c'est pourquoi des travaux pour un montant de 567,00 € HT sont commandés à l'entreprise Marsis.
- La mairie a reçu une demande de l'équipe gérant la bibliothèque pour la mise en place d'une "armoires à livres" dans l'ancien abri bus sur le parking de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal donne une réponse favorable et chargera l'employé municipal de sa réalisation.
- Le Noël de la commune aura lieu le dimanche 15 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00